



Accompagnement pour le démarrage du projet du futur parc de la rivière Saint-Jacques

RÉSUMÉ DE L'EXISTANT

Conçu par: L. Cadotte & C. Farley-Legault & C. Gauvin  
 Dessiné par: C. Gauvin  
 Émis le: 2024-04-12



**Légende**

**Existant**

- Étang
- Marais
- Marécage arbustif
- Marécage arborescent
- Limite du littoral - Milieu hydrique
- Bande riveraine (10 ou 15 m) - Milieu hydrique
- Voies cyclables
- Sentier existant du parc du Rhône
- Sentier informel

**Zones inondables (CMM)**

- 0 - 2 ans
- 0 - 20 ans
- 0 - 100 ans

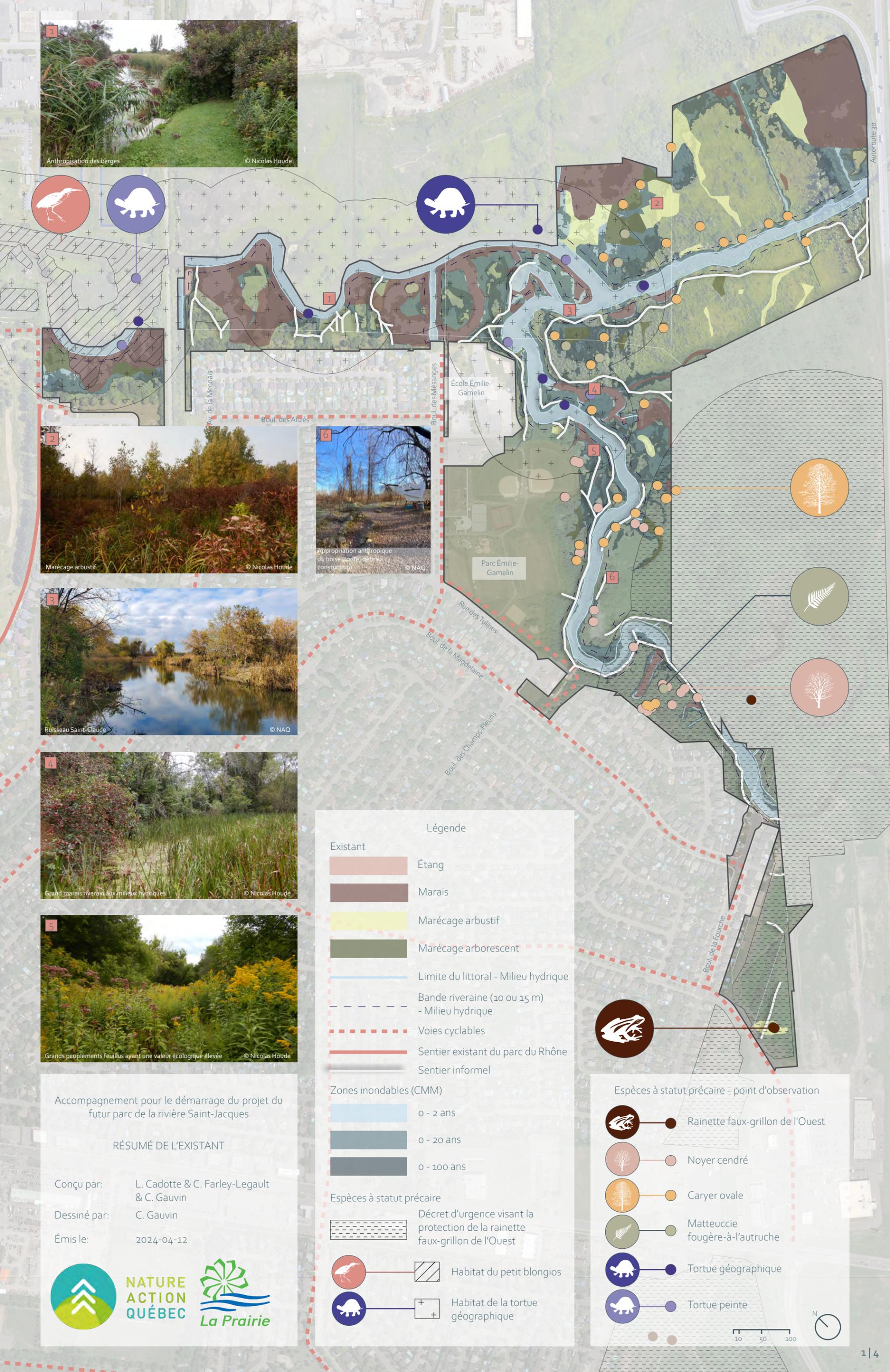
**Espèces à statut précaire**

Décret d'urgence visant la protection de la rainette faux-grillon de l'Ouest

- Habitat du petit blongios
- Habitat de la tortue géographique

**Espèces à statut précaire - point d'observation**

- Rainette faux-grillon de l'Ouest
- Noyer cendré
- Caryer ovale
- Matteucie fougère-à-l'autruche
- Tortue géographique
- Tortue peinte



**Légende**

**Existant**

- Étang
- Marais
- Marécage arbustif
- Marécage arborescent
- Limite du littoral - Milieu hydrique
- Bande riveraine (10 ou 15 m) - Milieu hydrique
- Décret d'urgence visant la protection de la rainette faux-grillon de l'Ouest
- Voies cyclables
- Sentier existant du parc du Rhône

**Zones inondables (CMM)**

- 0 - 2 ans
- 0 - 20 ans
- 0 - 100 ans

**Proposé**

- Zone de conservation
- Intention d'aménagement pour les phases ultérieures
- Connexion avec l'extérieur de la ville de La Prairie
- Sentier phase 1
  - Terre battue (≈ 2 m de large)
  - Trottoir de bois (≈ 2 m de large)
  - Traverse de cours d'eau
  - Sentier asphalté (≈ 2 m de large)

Accompagnement pour le démarrage du projet du futur parc de la rivière Saint-Jacques

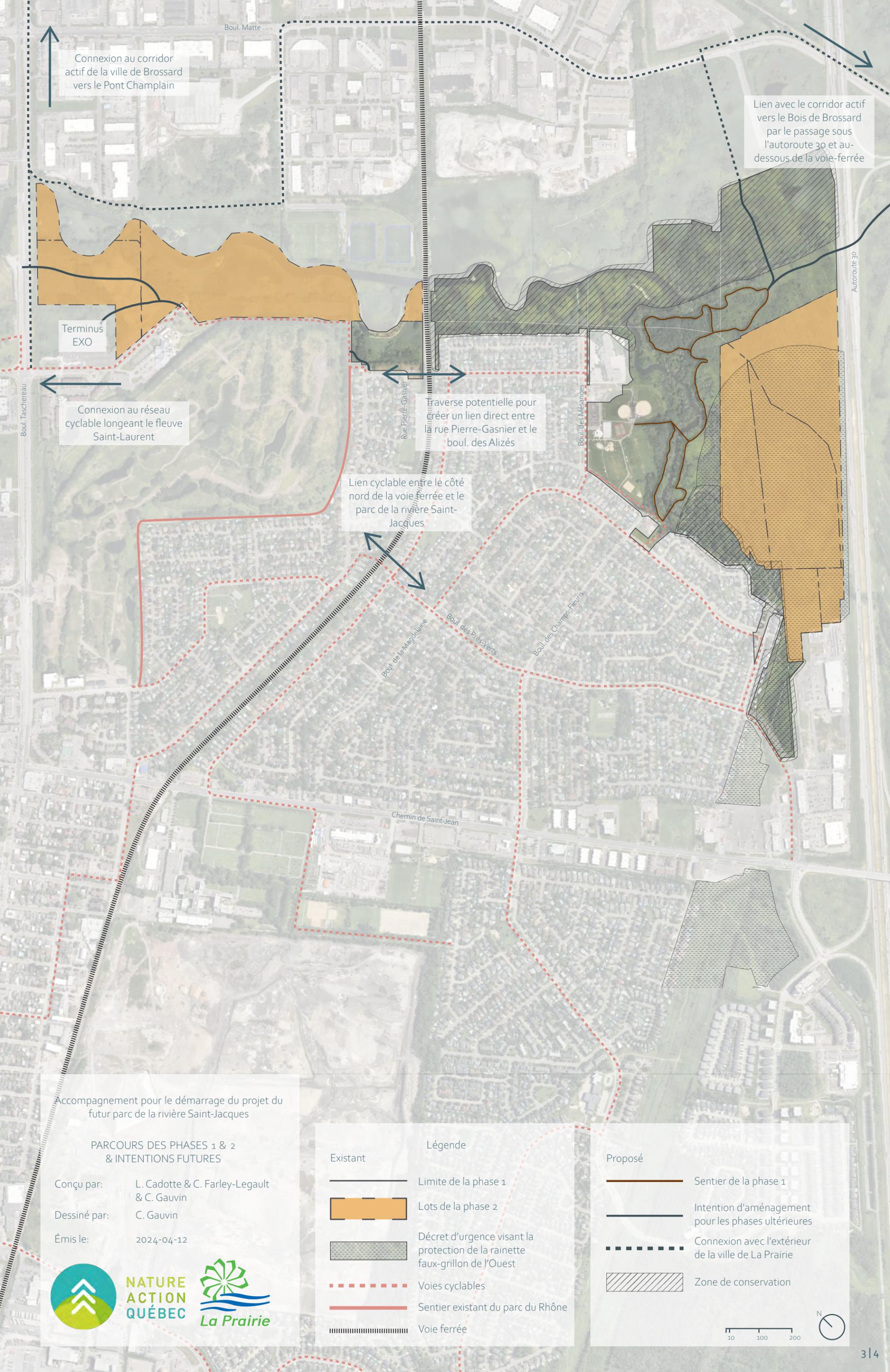
**PLAN CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DÉFINITIF**

Conçu par: L. Cadotte & C. Farley-Legault & C. Gauvin  
 Dessiné par: C. Gauvin  
 Émis le: 2024-04-12

**NATURE ACTION QUÉBEC**  
**La Prairie**

- Accès (panneau et support à vélo)
  - A Accès principal du parc Émilie-Gamelin (boul. des Mésanges)
  - a Accès secondaire de la rue des Tulipes
  - b Accès secondaire du boul. Matte (future connexion vers le Bois de Brossard)
- Panneau d'interprétation portant sur les principes de conservation et sur la démarche entreprise par la Ville
- Point de mise à l'eau
  - B
- Haltes
  - 1 Halte du ruisseau Saint-Claude
  - 2 Halte du méandre incluant un panneau sur le thème de la rivière au fil des saisons
- Observatoires
  - 3 Observatoire ornithologique
- Aire de repos
  - 4 Placette du marais incluant un panneau sur le thème des milieux humides
- Aire éducative
  - 5 Repère des érudits incluant un panneau sur le thème de la rainette faux-grillon de l'Ouest et autres espèces à statut précaire (fauniques et floristiques)





Connexion au corridor actif de la ville de Brossard vers le Pont Champlain

Lien avec le corridor actif vers le Bois de Brossard par le passage sous l'autoroute 30 et au-dessous de la voie ferrée

Terminus EXO

Connexion au réseau cyclable longeant le fleuve Saint-Laurent

Traverse potentielle pour créer un lien direct entre la rue Pierre-Gasnier et le boul. des Alizés

Lien cyclable entre le côté nord de la voie ferrée et le parc de la rivière Saint-Jacques

Accompagnement pour le démarrage du projet du futur parc de la rivière Saint-Jacques

PARCOURS DES PHASES 1 & 2 & INTENTIONS FUTURES

Conçu par: L. Cadotte & C. Farley-Legault & C. Gauvin  
 Dessiné par: C. Gauvin  
 Émis le: 2024-04-12



Légende	
Existant	
	Limite de la phase 1
	Lots de la phase 2
	Décret d'urgence visant la protection de la rainette faux-grillon de l'Ouest
	Voies cyclables
	Sentier existant du parc du Rhône
	Voie ferrée

Proposé	
	Sentier de la phase 1
	Intention d'aménagement pour les phases ultérieures
	Connexion avec l'extérieur de la ville de La Prairie
	Zone de conservation





Accompagnement pour le démarrage du projet du futur parc de la rivière Saint-Jacques

INTERVENTIONS DE RESTAURATION ET CONSERVATION

Conçu par: L. Cadotte & C. Farley-Legault & C. Gauvin

Dessiné par: C. Gauvin

Émis le: 2024-04-12



Légende

- Existant**
- Limite du littoral - Milieu hydrique
- Bande riveraine (10 ou 15 m) - Milieu hydrique
- Voies cyclables
- Sentier existant du parc du Rhône
- Proposé**
- Zone pouvant nécessiter de la transplantation de jeunes plants afin d'assurer une succession végétale diversifiée
- Zone de restauration en raison de fortes perturbations anthropiques
- Zone prioritaire de contrôle du roseau commun
- Mur anti-bruit
- Zone d'érosion pouvant être ciblée pour de la restauration des berges

